

FO CE L'FAIRE

Le compte-rendu du Comité d'Établissement du Pôle Nord-Est
du 19 mai 2017

Vendredi 19 mai s'est déroulé le comité d'établissement de France 3 Nord-Est à Lille. Voici tout d'abord l'édito de Force Ouvrière, par Ali Benbournane, représentant FO, et délégué syndical :

« PROXIMITE ET NOUVELLES ÉCRITURES

Tout d'abord, nous souhaitons alerter la direction sur le service public d'info de proximité, et plus précisément sur devenir des éditions locales. Ici, par exemple, dans cette rédaction du Nord de la France, il existe une édition qui couvre tout un territoire, loin de Lille, et qui a donc toute sa légitimité. L'an dernier, la direction et les salariés de cette locale avaient engagé une réflexion approfondie sur son évolution. Et que découvre t-on quelques mois après ? Que les conclusions de cette réflexion sont à jeter à la poubelle, et que le nouveau projet est juste la fermeture !!

Partout en France, ce sujet du devenir des locales est un vrai problème. En septembre dernier, la direction avait pourtant été claire en CCE : partout, des ateliers devaient se tenir, puis un point global devait être effectué. Devait être effectué aussi un bilan de l'expérimentation engagée à Tours et Bourges.

Autre question : combien coûterait le passage des locales sur les box ? La question a déjà été posée, mais à ce jour, nous n'avons pas de chiffre précis ! Cette gestion des locales a surtout pour effet de démotiver les troupes...qui sont devenues les données variables, purement comptables.

C'est la raison pour laquelle les élus FO ont demandé la semaine dernière que ce sujet des locales fasse l'objet d'un point à l'ordre du jour du prochain CCE, les 13 et 14 juin.

Les élus FO souhaitent également tirer la sonnette d'alarme sur le malaise provoqué par la nouvelle religion mise en place par certains rédacteurs en chef, la pratique de l'incarnation, quelle que soit l'importance du sujet. En effet, montrer sa tête à l'antenne est devenue une obligation ..souvent imposée aux journalistes ! Ces mêmes journalistes qui n'ont plus leur mot à dire...

Au delà du fait qu'une nouvelle fois l'encadrement s'obstine à améliorer la forme plutôt que le fonds. Cette vision limitée du journalisme a pour effet de générer un stress supplémentaire et un mal être, en raison notamment du manque d'anticipation.

Il est de plus en plus demandé aux équipes de tournage, déjà extrêmement sollicitées depuis des mois avec internet et les envois Aviwest notamment.

Notre propos n'est pas de remettre en cause les choix faits par la hiérarchie. Chacun doit rester à sa place, nous sommes d'accord !

Mais le problème, c'est que ce constat, il n'y a pas que les élus qui le font... C'est aussi le directeur de l'info de France TV en personne (qui l'a fait voici quelques jours dans le journal Libération ..

À nos yeux, le fonds et la forme ne sont pas antinomiques mais plutôt complémentaires. On aimerait donc que cette approche soit partagée par les rédacteurs en chef qui ne jouent que par l'incarnation ! L'alpha et l'oméga d'un journalisme qui se veut moderne... »

Les élus ont débuté cette instance de juin par l'élection d'un nouveau membre au CHSCT de Lille, pour remplacer Christine Laurain.

FO a présenté la candidature d'Ali Benbournane, journaliste à la rédaction de Nord Pas-de-Calais (au bureau de Valenciennes) et l'un des 7 délégués syndicaux du Nord-Est.

C'est finalement Yves Abeel, salarié de Lambersart qui a été élu au bénéfice de l'âge.

I / LE PROJET DE CHARTE SUR LES CADEAUX ET INVITATIONS

Les élus sont consultés sur cette question car il est prévu que le texte soit annexé au règlement intérieur.

Pour répondre à nos questions, Laure Haguenaer, directrice de l'éthique et de la déontologie...

Pourquoi ce document ? S'il s'agit d'une nouveauté à FTV, des chartes de ce type existent dans bon nombre d'entreprises, publiques comme privées, nous explique t-on.

Que vise t-on ? Souvent, il s'agit de questions de bon sens, des comportements à rappeler, pour ne pas se placer dans des situations à risque.

Quoi précisément ? Il s'agit d'officialiser par cet écrit le fait que nous ne devons pas accepter des cadeaux pour plus de 150 euros (en valeur unitaire ou cumulée), ce qui est une valeur moyenne par rapport aux entreprises qui ont déjà mis ce dispositif en place.

L'idée est d'inciter à partager avec l'équipe, et d'informer sa hiérarchie.

Il s'agit aussi d'être plus draconien pour les équipes confrontées à des appels d'offres, ou commandes publiques. Cette règle est d'ailleurs déjà appliquée au sein de la direction des achats.

De même, concernant les invitations à déjeuner, celles-ci doivent rester raisonnables : pas de restaurant étoilé au guide Michelin, par exemple !

FO pose deux questions :

- quels dispositifs de contrôle ?

- et quelles conséquences si le salarié ne respecte pas ces dispositions ?

La direction évoque la possibilité de sanctions, sans préciser lesquelles.

Sur la base de quoi ? Dénonciations par des collègues ???

Pour FO, même si l'intention est louable, il y a quand même une certaine forme d'infantilisation dans la rédaction de cette charte. Et il y a un risque d'installation d'un climat délétère au sein des services.

Pas de précisions non plus sur la sensibilisation ! Des sessions e learning sont envisagées, mais Laure Haguenauer nous dit qu'il ressemblerait à un quizz de 15 mn et n'est qu'à l'état de projet. Combien de salariés seront véritablement impactés ?

Pour FO, en l'état, ce dispositif est donc inachevé, et puisque nous devons nous prononcer lors de cette instance de juin, nous ne pouvons que nous prononcer pour un avis défavorable. Pas de désaccord sur le fonds, mais en l'état, le projet de texte ne nous convient pas.

II / PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊT

Cela concerne par exemple l'activité de son conjoint, mais tout dépend en fait de la nature de l'activité.

Exemple : si notre conjoint s'occupe d'une entreprise de gardiennage, il n'y a pas conflit d'intérêt si le salarié FTV travaille sur la fiction. En revanche, il peut y avoir conflit s'il travaille à l'IMG.

S'il y a doute, il est possible de prendre conseil auprès de ses supérieurs, ou de la RH. Il est important en tous cas que les choses soient dites, et que les situations soient connues. Elles peuvent être analysées si besoin.

Les élus demandent si le supérieur hiérarchique est en mesure de pouvoir dire s'il y a un conflit d'intérêt ou non : la direction répond que cela fait partie du rôle d'encadrant, et il leur est possible de "faire remonter" en cas de doute.

III / POINT COMPLÉMENTAIRE DANS LE CADRE DE L'INFO CONSULTATION SUR L'ÉVOLUTION SUR LES MOYENS INTERNES DE FABRICATION

Point en présence d'Yves Dumond (directeur des opérations), de Cécile Lefebvre (DRH siège) et d'Arnaud Ségur (DRH filière)

1) En préalable, il est précisé que ce point est effectué alors que des négociations sont en cours à ce sujet avec 3 organisations syndicales (CGT, CFDT et FO). Cette négociation prévoit notamment l'examen détaillé du business plan de ce projet, en présence de l'expert choisi par les élus.

2) Lors de ce CE, il est rappelé que l'activité sera maintenue sur chacun des sites. C'est le niveau d'activité qui sera éventuellement ajusté, en fonction des mouvements de personnel. La direction ajoute qu'elle a aussi espoir que l'activité fiction puisse se développer à Montpellier, afin que le seuil plancher annoncé (20 fictions au lieu de 32) puisse être dépassé.

La direction ajoute qu'il n'y aura pas de mobilité forcée, et que c'est bien sur la base du volontariat que les salariés pourront rejoindre Montpellier ou Saint Cloud.

3) Des échanges ont également eu lieu sur le fait que, s'il est prévu de procéder en majorité via des redéploiements pour constituer ces nouvelles équipes, il faut aussi tenir compte du fait qu'il existe des postes vacants à la filière. Il est envisagé qu'une partie de

ces postes vacants puissent être redéployés. Le chiffre de 17 est cité (en précisant qu'il ne s'agit que d'un calcul théorique).

Où se situent ces 17 postes ?

Combien parmi eux sont dans le Nord Est ?

La direction répond qu'il ne s'agit que d'hypothèses de travail, sachant que tout dépendra en fait du volume de personnes qui resteront sur chaque site, afin de disposer d'équipes cohérentes.

Par ailleurs, il faut avoir en tête qu'il ne s'agirait que de 17 sur un total de 43 postes vacants à la fin de l'année.

La direction rappelle que lors de chaque poste vacant, il est examiné la pertinence de remplacer ou de redéployer. Et que cette analyse est effectuée à chaque fois, sans corrélation avec le projet de Montpellier, nous dit-on.

4) La direction précise aussi que la mise en œuvre du projet permettra la création de 23 ETP supplémentaires (par rapport à l'hypothèse "pas de feuilleton"). Ceci n'était pas arrivé depuis longtemps.

5) De même, la direction nous invite à tenir compte du fait que, s'il n'y avait pas de projet, la situation à la filière risquerait de se dégrader, en raison de l'augmentation du déficit. Ce qui amène les élus à poser ces questions :

- pourquoi la filière est-elle en déficit ?

- quelle comparaison entre le public et le privé ?

À cela, la direction répond qu'une fiction coûte entre 850.000 et 1 million d'euros. Par rapport au privé, on ajoute un second bureau de production (alors que le privé n'en n'a qu'un seul, qui gère l'ensemble). Nous pouvons donc tabler sur une différence entre 100 et 140.000 euros. Davantage de détails sur ces questions financières seront transmises lors de la prochaine réunion de négociation.

IV / LA SITUATION BUDGÉTAIRE 2016 ET LES BUDGETS 2017

1) Les travaux de la commission économique du 10 avril dernier ont été présentés aux élus. Pour l'essentiel, concernant la situation budgétaire, nous retenons que la quasi intégralité des dépenses prévues a globalement été engagée.

Nous notons quelques économies sur le poste "masse salariale" (liées à des vacances de postes, notamment sur des fonctions d'encadrement, qui ont pris du temps avant l'arrivée des remplaçants). L'autre économie importante est la non utilisation intégrale des droits de tirage (due à la difficulté pour bien lisser l'activité, avec notamment, des retards en début d'année). Ces économies ont permis l'engagement d'autres dépenses.

La commission s'est vue ensuite présenter la prévision pour 2017, et surtout les modes de répartition pour constituer les 3 budgets des 3 nouvelles DR.

Pour retrouver le compte rendu de la commission du 10 avril, cliquez [ICI](#)

2) En marge des travaux de la commission, un débat a été engagé au sujet de l'activité maquillage.

La direction nous redit que, au delà de la question budgétaire se pose aussi le problème de la sous-activité. Les élus soulèvent que le travail des maquilleuses ne se limite pas au maquillage : il y a aussi l'accueil, le fait de décontracter les invités...et il n'y a donc pas tant de sous-activité que cela.

La direction répond à cela que cette notion de sous-activité est le constat de plusieurs documents, à commencer par le rapport Vacquin.

FO met en avant un autre point : l'accord de télédiffusion. Est-ce que la direction sait si le prestataire choisi pour intervenir sur le maquillage respecte les barèmes de salaires fixés dans l'accord ? La direction nous répond qu'elle pense que oui, dans la mesure où la structure intervient aussi sur des spectacles, dans des opéras...et qu'elle emploie donc des personnes qui bénéficient du statut d'intermittent.

3) Autre sujet évoqué en marge des travaux de la commission : la gestion des congés...et notamment ceux de la fin d'année 2017, concernant la semaine du jour de l'an...qui tombe début 2018. Pourquoi n'est-il pas possible de poser cette semaine-là avec des jours de 2017 ?

La direction nous explique que ces stocks de congés ont un coût (de l'ordre de 3 millions par jour), et que c'est justement pour ne pas avoir suffisamment géré dans le passé ce sujet des congés que l'entreprise a rencontré des difficultés. Des discussions seront donc engagées avec les organisateurs d'activité afin qu'une bonne anticipation soit prise, pour ne pas nous retrouver dans la situation des années passées.

V / RETOUR SUR LA PARTICIPATION DES ANTENNES DU RÉSEAU FRANCE 3 À FRANCE INFO

8 antennes se sont portées volontaires pour participer à un module "1 jour en région", dont deux dans le Nord-Est : Besançon et Lille.

Toutes auront réalisé 3 numéros d'ici fin juin (tour de l'actualité ou mise en valeur de la région). Après la survenance d'une difficulté technique au début, tout semble s'est bien passé...

À compter de juillet, le dispositif sera élargi à 22 régions sur 24 (toutes sauf Poitiers et Lyon). L'idée reste de livrer le jeudi ou le vendredi pour le lundi suivant. Et l'idée reste de livrer cette offre avec le moins de travail supplémentaire possible : il s'agit de reprendre un sujet existant + 2 off + de tourner un plateau. Le travail restant est une demi-journée de montage pour la finition du module. Les élus demandent que cette demi-journée soit planifiée.

Autre sujet : les sollicitations de journalistes par France Info lors d'actualités. La direction rappelle que ça doit passer par IV3, et par les rédacteurs en chef. Elle ajoute que la priorité des journalistes de France 3 reste leur travail sur le réseau. Ce sera notamment le cas lors des prochaines législatives.

VI / QUESTIONS DIVERSES

1) SUPPRESSION DES AVANCES MISSION

Le réglementaire prévoit en effet la mise à disposition de "cartes Corporate" (avec 55 jours de différé) pour les salariés qui se déplacent régulièrement, en lieu et place des avances qui étaient octroyées auparavant. À partir de quand la direction considère t-elle qu'un salarié se déplace régulièrement ? La direction n'est pas encore en mesure de le

dire clairement. Elle ajoute qu'une communication va être diffusée très bientôt, pour apporter des précisions.

2) MODIFICATION DES BARÈMES ÉTRANGER

Le nouveau réglementaire confirme effectivement qu'une baisse des barèmes URSSAF est effective, entraînant une baisse des remboursements. De combien exactement ? Impossible à dire !

Les élus soulèvent le fait que si la direction ne communiqué pas à ce sujet, ce sont alors les assistantes qui subissent des tensions (en raison du fait que les personnels ne comprennent pas, parce qu'ils ne sont pas au courant). Ils ont donc demandé :

- une explication claire, pour préciser les montants désormais versés
- et que la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions soit différée jusqu'au moment où les salariés soient informés.

3) QUAND LES CCR DE NANCY ET STRASBOURG SERONT-ILS RÉPARÉS ?

Une instruction a été lancée pour savoir quel type de réparation, et à quel coût... La direction décidera ensuite, en fonction de ces infos et autres options possibles qui seront proposées.

4) POURQUOI LE DOSSIER DE LA PRODUCTION DES "COURSES DE STRASBOURG" A T-IL ÉTÉ REPRIS PAR UNE AUTRE CHARGÉE DE PROD ?

La direction nous répond qu'il n'y a pas de notion "d'antenne" puisque les chargées de prod dépendent directement de la DR. L'organisation dépend donc des administrateurs de prod, au niveau des DR.

5) NOUVELLE AFFAIRE DE "FICHAGE" ?

Des élus ont appris que les journalistes candidats à la validation de leurs compétences complémentaires doivent être évalués par leur supérieur hiérarchique avant le jury de septembre. Le problème est que la direction demande aux encadrants de remplir une grille "qui doit rester en leur possession et confidentielle". Pourquoi cette confidentialité ? La direction nous explique qu'il ne s'agit que d'un "outil d'aide à la décision". Les élus demandent alors pourquoi cette évaluation ne serait pas faite AVEC le candidat, et versée à son dossier. Ils demandent donc que les salariés concernés soient tenus au courant.

Réponse de la direction : c'est noté !

6) QUEL AVENIR POUR LES LOCALES ?

1) FO précise que nous avons demandé que ce sujet soit versé à l'ordre du jour du prochain CCE les 13 et 14 juin. Nous demandons aussi qu'aucune décision ne soit prise avant ces débats.

La direction nous répond que le dossier est encore en cours d'étude, et qu'il y aura bien

partage des préconisations. Ensuite, la réponse ne sera pas forcément la continuité : "ce pourra être une autre option" ! Et la réponse ne sera pas la même d'une région à l'autre.

2) Qu'en est-il notamment pour la locale de Boulogne, après la grande réflexion de l'an dernier ?

Des réunions sont encore programmées concernant Boulogne, et la copie n'est pas encore rendue. Il y aura des préconisations, des comptes rendus seront faits, puis des décisions seront prises...car il s'agit d'un acte managérial.

3) Des élus posent la question du calendrier pour la prise de décisions. Celui-ci n'est pas clair !

La direction confirme le besoin d'une vision globale. Il y a besoin d'avoir aussi un retour sur l'expérience de Tours et Bourges : un bilan sera fait, et présenté au CE du Nord Ouest. Mais sans attendre ce bilan, des ajustements ont été effectués. Quels ajustements ? Par exemple la proportion entre la partie news et le magazine, et l'agencement du conducteur.

**Prochain CCE
les 12 et 13 juin**

**Prochain CE
le 20 juin à Strasbourg**



Bien évidemment, vos représentants FO au Comité d'Établissement sont à votre écoute :Muriel Bessard (Dijon), P. Campagne (Lille), Catherine Reggianini (Metz et Nancy), Bruno Demange (Metz et Nancy), Eric Vial, Jean-Paul Furno, Henri Weiken, Roya Moradpour (Strasbourg)